

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

50 Cts par Annon

RIGOREUSEMENT
PAYABLES D'AVANCE.



ANNONCES :

ON TRAITÉ DE GRÉ À GRÉ

—AVEC—

L'ADMINISTRATION

POUR

L'INSERTION DE TOUTE ANNONCE.

Vol. 2

St-Hyacinthe, 13 Octobre 1892

No. 24

AVIS

L'abonnement à l'*Echo*, pour toutes les personnes ne faisant pas partie de l'Union St-Joseph est de 50 centimes par année payable rigoureusement d'avance, c'est-à-dire dans le cours du mois qui suit la date du commencement de l'abonnement. Tout abonnement non ainsi payé d'avance sera réclamé au prix de 75 cts. Il ne sera jamais fait d'exception à cette règle et l'on n'accepte pas de timbres en paiement.

Le journal est fourni gratis à tous les membres de l'Union St-Joseph de St-Hyacinthe en considération du montant à payer par chacun d'eux pour frais d'administration supplémentaires de la Société.

Nous comptons sur le dévouement de tous nos confrères aux intérêts de l'Union St-Joseph pour solliciter des abonnements auprès des personnes qui n'en font pas encore partie. C'est là un moyen de propagande en même temps que une source de revenus pour la Société.

Circonstances où l'épargne est particulièrement nécessaire

A l'été succède l'hiver : après la santé vient la maladie, après l'âge mûr arrive la vieillesse avec ses infirmités. Nos besoins augmentent alors, et en même temps nos moyens de les satisfaire diminuent ; si donc, pendant les périodes d'aisance, nous n'avons pas prévu ces moments difficiles ; si nous n'avons pas amassé de provisions, si nous n'avons pas fait d'économies, nous sommes condamnés à souffrir.

De plus, certaines industries et certaines professions ont des périodes de chômage plus ou moins longues ou plus ou moins régulières. Les chômages naturels, qui sont attendus, ne sont pas les plus pénibles ; mais il se produit assez fréquemment des interruptions de travail le plus souvent imprévues, dues aux crises commerciales.

La vigilance, la prudence des industriels peuvent diminuer l'intensité du mal ; elles ne réussissent pas

toujours à l'empêcher de porter une profonde atteinte aux moyens d'existence des familles d'ouvriers et, souvent, le chômage a frappé cruellement et longtemps un grand nombre de travailleurs sans qu'il y eût de leur faute, ni de celle de leurs compatriotes. C'était une conséquence de la solidarité qui lie forcément entre elles les nations et les industries.

Enfin, nous sommes exposés à un grand nombre de fléaux naturels tels que les incendies, les orages, la grêle, les inondations, qui viennent souvent détruire en un instant les produits de notre travail. Celui qui n'a rien mis de côté pour parer à ces fâcheuses éventualités peut se trouver tout à coup privé de ses moyens d'existence.

Tout homme raisonnable doit donc épargner. C'est une nécessité imposée par notre nature, par les conditions de l'existence des sociétés humaines, et personne n'est excusable de se laisser prendre au dépourvu.

Mais l'épargne est parfois plus difficile à conserver qu'à réaliser quand une fois l'habitude en est prise ; aussi, pour en faciliter la pratique et pour assurer le bon emploi des sommes épargnées, a-t-on créé diverses institutions très ingénieuses qui assurent la conservation et l'augmentation des économies individuelles, en groupant et dirigeant vers un même but les efforts d'un grand nombre d'hommes, solidaires les uns des autres, elles augmentent la puissance que possède l'épargne pour remédier aux maux auxquels nous sommes exposés.

Devoir d'amitié

Un des principaux devoirs de l'amitié, un des plus grands services que l'on puisse rendre, c'est d'avertir son ami des fautes qu'il a commises afin qu'il évite d'y retomber : c'est de l'éclairer sur ses défauts qu'il ignore, ou qu'il prend pour des vertus par une illusion assez ordinaire à l'amour propre.

Mais la sincérité, qui doit être l'âme de l'amitié, est souvent ce qui la fait périr. La plupart des amis ne veulent pas être repris, ou s'ils per-

mettent quelquefois qu'on le fasse, ils exigent tant de ménagements, d'égards, de circonspection, il est si difficile de ne pas leur faire quelque peine, ils reçoivent si froidement le second ou le troisième avis, qu'on prend plutôt le parti de se taire, de dissimuler, de flatter.

Cependant, on l'a dit et c'est vrai, un ennemi qui nous reprend même avec aigreur nous est plus utile qu'un ami flatteur et trop indulgent, parce que le premier nous dit toujours la vérité et que l'autre ne nous la dit presque jamais.

Aimons donc à être repris et corrigé, à reprendre et à corriger. Si vous aviez au visage une tache qui vous rendit ridicule, ne seriez-vous pas bien aise qu'on vous en avertît ? Remercions notre reconnaissance à ceux qui auront eu assez d'amitié et de confiance pour nous faire connaître les taches de notre âme. C'est un mauvais orgueil de croire qu'on ne peut avoir tort ; et celui qui pense bien ne s'offensera jamais, qui que ce soit qui lui fasse connaître son devoir.

Un procès

(Suite.)

Ces paroles, prononcées d'un ton ferme et d'un air ingénu, firent impression sur l'esprit du Juge, et s'étant informé des mœurs du Juré qui, par une espèce d'entêtement, avait sauvé la vie à cet accusé, il ne douta plus de sa probité ; mais ces témoignages, excitant de plus en plus la curiosité du Lord, il envoya chercher ce Juré, et l'engagea de lui confier les raisons qui l'avaient déterminé à faire grâce à un assassin. Puisque c'est ma conscience, Milord, que vous me demandez, répliqua le Juré, je vais vous dévoiler mes motifs, si vous m'assurez, sur votre probité, qu'avant ma mort vous ne divulgerez point ce que je vais vous déclarer : " Cet homme, que j'ai fait absoudre, n'est point le meurtrier de son voisin, c'est moi qui l'ai tué. Devais-je donc envoyer au supplice celui que l'on a accusé de cet assassinat ? L'homme qu'on a trouvé mort, continua-t-il, était le collecteur de la dime de ma paroisse ; il était d'un

caractère dur, violent, emporté. Quelques heures avant sa mort, il avait été sur mon champ et y avait pris beaucoup plus de froment qu'il n'aurait dû en prendre. Je fus à lui, et, sans le maltraiter en aucune manière, je lui représentai son injustice. Il me répondit par un torrent d'injures, et s'animant par mon silence, il tomba sur moi avec sa fourche et me donna plusieurs coups dont je porterais longtemps les marques, examinez-les, Milord. J'étais sans armes et sous la main d'un furieux ; il fallait pourtant me défendre ou consentir à périr sous ses coups. Je m'élançai sur lui dans l'intention de lui arracher sa fourche, j'y parvins ; et voulant la ravoïr, je le blessai beaucoup plus que je ne le désirai ; il est mort de ces blessures. Vous savez tout, Milord. A l'égard de ce malheureux qui a passé dans votre esprit pour le vrai criminel, voilà ce que j'ai fait pour lui sauver la vie ; j'étais bien assuré que mon innocence et la légitimité de ma défense me mettraient à l'abri des rigueurs du supplice, mais il m'en eût coûté mon bien et celui de mes enfants pour réparer le meurtre involontaire. Je souffrais cependant des inquiétudes mortelles pour celui qu'on avait arrêté à ma place, et si je n'avais pu mieux faire, j'aurais tout déclaré ; mais je suis parvenu, à force de sollicitations, de cabales et d'argent, à me faire nommer chef des Jures dans cette procédure, j'ai eu soin, d'ailleurs, que rien ne manquât ni au prisonnier, ni à sa famille. Vous savez le reste, je m'en rapporte à votre probité. "

Le Lord Justicier n'a révélé cette aventure qu'après la mort du Juré, ainsi qu'il l'avait promis. Que résulte-t-il pourtant de cette foule de circonstances si défavorables au malheureux qui est accusé de ce crime ? Deux observations très-naturelles, sans doute : l'une, que l'innocence est un puissant témoin ; l'autre, qu'il peut néanmoins arriver aisément que des Juges, remplis d'équité, condamnent un homme innocent, tandis que les mêmes circonstances qui le font paraître coupable, assurent l'impunité de l'assassin, contre lequel la loi veut sévir.